



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Contrat
d'Engagement
Jeune

1 an du Contrat d'Engagement Jeune



Trouver un emploi durable
pour les jeunes sans emploi ni formation
qui sont prêts à s'engager

Dossier de presse

3 mars 2023

Qu'est-ce que le Contrat d'Engagement Jeune ?

Le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans révolus (ou 29 ans révolus pour les jeunes en situation de handicap), qui ne sont pas étudiants, ne suivent pas une formation et présentent des difficultés d'accès à l'emploi durable. En vigueur à compter du 1^{er} mars 2022, le Contrat d'Engagement Jeune est un accompagnement individuel, intensif et exigeant, avec un objectif d'entrée plus rapide et durable dans l'emploi. Il est mis en œuvre par Pôle emploi et les missions locales.

Le Contrat d'Engagement Jeune a un objectif : remettre en activité le jeune le plus vite possible, grâce à plus de formations, de stages, d'immersions en entreprise... Jamais le service public de l'emploi et les acteurs de l'insertion n'avaient proposé aux jeunes des accompagnements aussi intensifs : le parcours proposé dure de 6 à 12 mois en fonction du profil du jeune, avec l'objectif de l'aider à définir son projet professionnel et à trouver le bon emploi.

Le CEJ est un contrat donnant-donnant : il est conditionné au respect d'exigences d'engagement, d'assiduité et de motivation.

- Une application numérique est également mise à disposition pour que le bénéficiaire échange directement avec son conseiller, dispose d'une vue globale sur ses rendez-vous et accède facilement à des offres d'emploi, d'alternance ou encore d'immersion professionnelle.



Quelques chiffres clés

Une dynamique très positive qui témoigne d'un fort engagement des missions locales et de Pôle emploi :

Plus de 300 000 jeunes entrés en Contrat d'Engagement Jeune en moins d'un an (de mars à fin janvier 2023). Au 31 janvier 2023, soit 10 mois après le lancement du dispositif, 301 725 jeunes ont signé un Contrat d'Engagement Jeune (113 010 à Pôle emploi et 188 715 en missions locales).

Qui sont les jeunes accompagnés ?

Le CEJ accompagne d'abord les jeunes qui en ont le plus besoin : les jeunes sans diplôme ou de niveau infra-bac représentent plus de la moitié des jeunes en CEJ.

Conformément aux objectifs du dispositif, les jeunes de 18 à 21 ans représentent également plus de la moitié des jeunes accompagnés (54%).

	Nombre d'entrées	Tranche d'âge révolu				Part des femmes	Part des RQTH	Part des jeunes résidents en QPV	Part des jeunes résidents en ZRR
		16-17	18-21	22-25	+25				
Total	277 305	8,5%	58,0%	33,3%	0,2%	47,6%	2,7%	18,3%	12,7%

Données à fin décembre 2022

- La part des jeunes sans diplôme est de 44% sur l'ensemble des jeunes avec une proportion plus marquée en missions locales (50%) qu'à Pôle emploi (35%).

	Niveau de certification obtenu					
	Niveau 1-2 : Sans diplôme	Niveau 3 : CAP, BEP	Niveau 4 : Bac	Niveau 5 : DEUG, BT, DUT, DEUST	Niveau 6 : Licence, Licence pro, BUT, Maîtrise	Niveau 7-8 : Master, Doctorat
Total	44,2%	14,0%	30,7%	5,8%	5,8%	1,2%

- Une **sécurisation financière** pour les jeunes éligibles à l'allocation : à fin décembre deux tiers des jeunes en CEJ ont bénéficié d'un versement dans le mois.

L'accompagnement proposé aux jeunes

Le Contrat d'Engagement Jeune est caractérisé par l'intensité de l'accompagnement proposé, avec une mise en activité d'au moins 15 heures par semaine, qu'il s'agisse d'activités individuelles, collectives ou en autonomie encadrée, reposant sur l'offre de service de Pôle emploi et des missions locales.

L'intensité de l'accompagnement (15-20 heures) se déploie de manière positive : la moyenne hebdomadaire est de 17 heures.

Dans le cadre de leur accompagnement, les jeunes peuvent bénéficier, selon leurs besoins, d'activités dites structurantes, telles que :

- Une formation ou un dispositif préparatoire (formation pré-qualifiante ou qualifiante, certifiante, diplômante, prépa apprentissage, etc.) ;
- Un accompagnement intensif spécifique externe (par exemple au sein de l'EPIDE, d'une École de la 2^{ème} Chance, en intégrant le service militaire adapté ou encore le service militaire volontaire) ;
- Une mission d'utilité sociale : par exemple le service civique ou la phase d'engagement du service national universel ;
- Une période d'emploi aidé : insertion par l'activité économique, contrats aidés (PEC ou CIE), CDD tremplin.

La mobilisation de ces actions structurantes

Formation	Service civique
67,2%	10,1%

Des premiers résultats de sortie en emploi encourageants

Le Contrat d'Engagement Jeune est un dispositif récent au regard de la durée des parcours, dont les premiers résultats sont très encourageants.

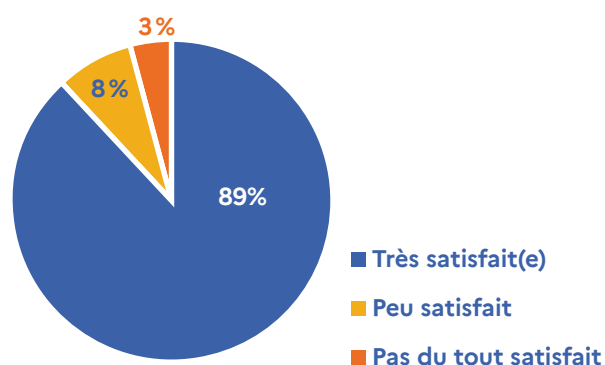
Les premières entrées en Contrat d'Engagement Jeune ont eu lieu en mars 2022.

Parmi les jeunes entrés en CEJ en mars 2022 (première cohorte), 76% ont accédé à un emploi dans les 9 mois qui ont suivi l'entrée, 63% ont accédé à un emploi d'un mois ou plus, et 43% à un emploi durable.

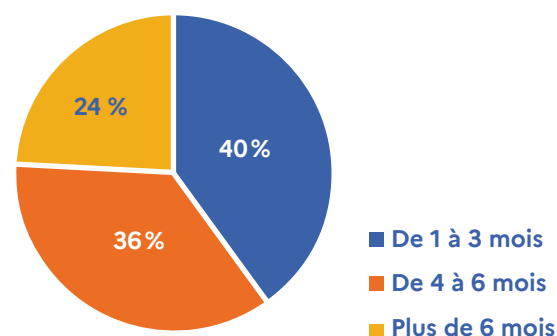
Apprécier les résultats afin d'améliorer le dispositif en continu : disposer d'un retour des bénéficiaires fait partie intégrante de la logique du CEJ qui vise une co-construction du parcours avec les jeunes.

Ainsi, un baromètre est lancé trimestriellement par Pôle emploi et les missions locales auprès des jeunes afin de mesurer leur satisfaction et identifier les axes de progrès.¹

Niveau de satisfaction concernant le parcours personnalisé



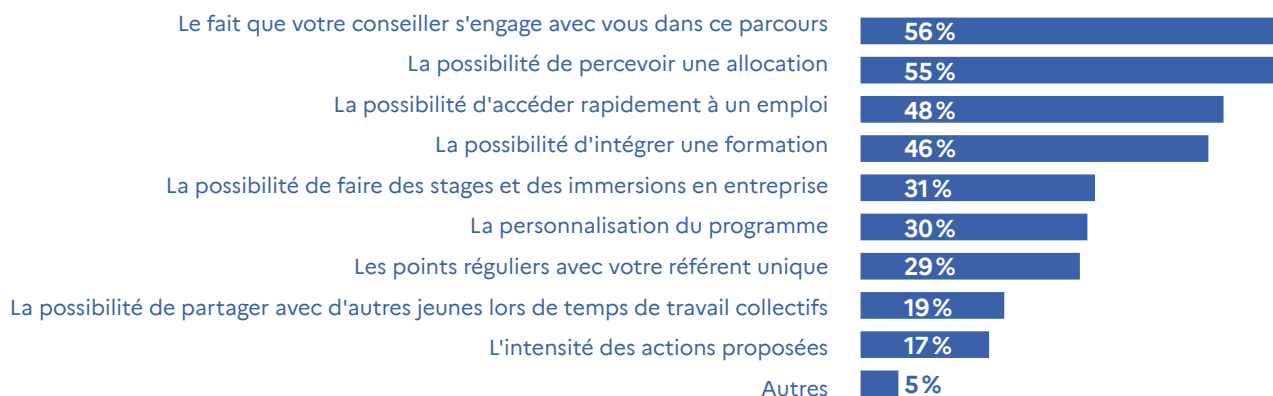
Durée d'accompagnement personnalisé



¹ Baromètre envoyé aux jeunes suivis dans le cadre d'un Contrat d'Engagement Jeune depuis au moins un mois. L'enquête a été administrée en ligne entre le 7 et le 18 novembre auprès de **59 821 jeunes** avec un taux de retour de **7,6%** (4542 enquêtes complètes retournées). Partenaire en charge du traitement : La Voix du Client, 11 rue Charles Schmidt 93400 Saint-Ouen-sur-Seine

Des premiers résultats de sortie en emploi encourageants

Facteurs de motivation relatifs à l'engagement dans le parcours d'accompagnement intensif et personnalisé



Un accompagnement adapté et global pour les jeunes les plus en difficulté

Une partie des jeunes peut être confrontée à des difficultés et freins multiples (logement, mobilité, santé, isolement) et n'est donc pas en mesure d'accéder directement au CEJ.

Des appels à projets « Mise en œuvre du contrat engagement jeune - Jeunes en rupture » ont été lancés en lien avec les associations de lutte contre la pauvreté. L'objectif est de repérer, remobiliser et accompagner de façon globale ces jeunes les plus en difficulté vers une insertion socio-professionnelle durable en leur permettant d'accéder au CEJ. Les projets ont été sélectionnés à l'automne dernier et les premiers jeunes ont signé des contrats début 2023.

Quels sont les projets déployés dans les territoires ?

Association A.H.I.S. CAHORS (Accueil Hébergement Insertion Sociale) / Occitanie (Lot)

Description synthétique du projet

Dans le Lot, le projet CEJ Jeunes en rupture est porté par l'AHIS, association d'hébergement (service intégré de l'accueil et de l'orientation – SIAO) et d'insertion sociale, en partenariat avec l'Association Habitat Jeunes en Quercy (AHJQ).

Les deux éducateurs sillonnent le Lot dans une **démarche « d'aller-vers » à la rencontre des jeunes « en rupture »** du département (bassins de Cahors, Souillac et Figeac). Après la démarche de repérage des jeunes en rupture, le porteur s'appuie sur le maillage par une douzaine d'antennes locales de la mission locale, des réseaux d'élus locaux et des maisons France Services pour recevoir les jeunes près de leurs lieux de vie. Il s'appuie également sur sa connaissance des acteurs de l'insertion sociale.

Après avoir « repéré » le jeune, les éducateurs réalisent un **pré-diagnostic avant d'envisager la signature d'un CEJ avec la mission locale** : pendant la phase d'accompagnement individualisé, le jeune peut être suivi pour l'accès aux droits (ouverture de compte bancaire, réalisation de carte d'identité...), au logement et à une prise en charge santé si nécessaire.

Sur 15 jeunes rencontrés, 5 ont signé un CEJ depuis le début d'année 2023 dans le Lot.

● Exemple d'accompagnement

B. souffre d'une pathologie avérée qui altère sa relation à l'autre et ne lui permet pas de suivre un CEJ « classique ». Elle souhaite être accompagnée dans sa démarche de recherche d'un logement autonome, mais aussi revenir vers l'emploi en milieu ordinaire. Rencontrée sur son lieu d'hospitalisation par l'éducateur CEJ-JR, B. est accompagnée dans le cadre du CEJ JR dans une perspective d'accès au logement et à l'emploi en partenariat avec le dispositif ambulatoire de réhabilitation et d'inclusion sociale (DARIS) qui l'accompagne sur l'aspect soin.

● Comment avez-vous connu le parcours CEJ JR dans lequel vous vous êtes engagée ?

« C'est un éducateur qui est venu m'en parler. Je connaissais déjà de nom la mission locale parce que des amis m'en avaient parlé mais je n'y étais jamais allée. Il m'a dit que cela me permettrait d'avoir le temps suffisant pour régler mes problèmes actuels de logement car je squatte pour le moment chez des amis et ma famille. Mon problème, c'est qu'avec mes soucis... je n'ai pas trop la tête à réfléchir à mon projet professionnel. J'ai arrêté l'école tôt, je n'ai pas trop d'expérience ni d'idée de ce que je veux faire dans la vie pour le moment. »

● Qu'attendez-vous de votre parcours ?

« J'espère que ça me permettra de me poser dans la vie en réglant d'abord mon problème d'appartement et m'aidera à trouver un métier qui me plaît afin que je choisisse la bonne formation. J'ai aussi envie de rencontrer d'autres jeunes comme moi, travailler en groupe, ça permet de se motiver et aussi de se faire de nouveaux amis... »

Sonia, 19 ans

1jeune1solution.gouv.fr

Contact presse
sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr
01 49 55 32 21